

RAPPORT DE RECHERCHE DE L'IREC

**Agir pour relancer les domaines agricole et
forestier des régions de l'Est-du-Québec**

Se donner les moyens de réussir

David Dupont

François L'Italien

Robert Laplante

NOVEMBRE 2017

Notices biographiques

Chercheur à l'IRÉC, **David Dupont** est doctorant au département de sociologie à l'Université Laval et l'auteur du livre *Une brève histoire de l'agriculture au Québec. De la conquête du sol à la mondialisation* paru en 2009 aux éditions Fides.

Chercheur à l'IRÉC, **François L'Italien** détient un doctorat en sociologie de l'Université Laval, où il est professeur associé. Il a réalisé un stage d'études doctorales en économie des institutions à l'Université de Toulouse-I. Il a publié plusieurs articles et ouvrages sur la financiarisation de l'économie, ainsi que sur l'économie politique de l'agriculture et des ressources naturelles au Québec. Il codirige, avec Frédéric Hanin, la collection Vie économique aux Presses de l'Université Laval.

Directeur général de l'IRÉC, **Robert Laplante** détient un doctorat en sciences sociales (sociologie) à l'École normale supérieure de Cachan (Paris). Il a publié de nombreux travaux scientifiques, en particulier dans le domaine des études coopératives. Il s'intéresse plus particulièrement à l'économie politique de l'exploitation forestière et aux questions relatives au développement régional. Robert Laplante a publié plusieurs livres dont *L'expérience coopérative de Guyenne*.

Ce rapport de recherche a été réalisé pour le compte de l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

© Institut de recherche en économie contemporaine

ISBN 978-2-923203-84-3 (version imprimée)

ISBN 978-2-923203-85-0 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2017

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2017

IRÉC, 10555, Avenue de Bois-de-Boulogne, CP 2006, Montréal (Québec) H4N 1L4

Résumé

De nombreuses MRC des régions de l'Est-du-Québec sont confrontées au défi colossal que pose la dévitalisation de leurs communautés. À la densité de la population qui s'ameunise à mesure que les courbes démographiques pointent vers le bas s'ajoute un vieillissement de la population engendré notamment par des décennies de flux migratoires négatifs.

Cette réalité plombe la capacité concurrentielle des entreprises du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Pour les entrepreneurs, les services de proximité s'éloignent lorsqu'ils ferment boutique. Le problème de l'accessibilité à une main-d'œuvre qualifiée, qui est un enjeu national par ailleurs, est criant dans ces deux régions. C'est sans parler des problèmes associés à la fragilisation des chaînes logistiques, qui entraînent de véritables casse-têtes pour les entrepreneurs. En fait, dans ces régions, c'est l'ensemble des conditions socio-économiques nécessaires au développement des fermes qui se resserrent et se détériorent.

Ces constats, tirés d'une abondante littérature, commandent une réponse institutionnelle d'envergure, qui sortira d'une approche homéopathique. Les mesures adoptées au cours des dernières années afin d'atténuer les dynamiques de dévitalisation n'ont pas été à la hauteur du phénomène et n'ont pas donné les résultats attendus. Il faudra aller plus loin et mettre de l'avant de nouveaux moyens afin de renverser les spirales régressives associées à ces dynamiques.

Parce qu'elles ont été au cœur du développement des communautés rurales, l'agriculture et la foresterie font partie de la solution à long terme. La relance de ces deux domaines est l'une des pierres angulaires de toute stratégie de revitalisation des milieux et de renforcement du tissu entrepreneurial des deux régions de l'Est-du-Québec.

L'élaboration de la politique bioalimentaire du Québec offre une opportunité décisive pour fournir les bases institutionnelles d'une telle relance. Une nouvelle génération de politiques publiques et d'instruments de développement est requise aujourd'hui pour donner aux producteurs et aux communautés rurales la capacité de maîtriser leur avenir. Cela est d'autant plus vrai dans le cas des régions qui, comme celles du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, sont aux prises avec des facteurs démographiques et territoriaux affectant négativement leurs bases économiques.

Le présent document brosse un tableau général des conditions dans lesquelles les entreprises agricoles doivent composer dans ces régions. Il propose ensuite des avenues structurantes pour étoffer la future politique bioalimentaire. Cette dernière constituera l'instance privilégiée pour instituer de nouveaux instruments visant non seulement à agir sur les facteurs territoriaux du développement, mais aussi à assurer la pérennité du modèle agricole québécois dans toutes les régions du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures et tableaux	vii
INTRODUCTION : Des régions à la croisée des chemins	1
CHAPITRE 1 : Le fardeau du déclin démographique	3
CHAPITRE 2 : L'impact de la démographie sur le dynamisme des entreprises ..	5
CHAPITRE 3 : Renverser la dévitalisation : un consensus fort.	9
CHAPITRE 4 : L'importance de l'agriculture et de la foresterie dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11
CHAPITRE 5 : Perspectives et potentiels de développement dans l'agroalimentaire	15
CHAPITRE 6 : Des propositions pour une politique bioalimentaire structurante	21
a. Le renforcement des mesures de développement et de consolidation des entreprises .	21
b. La mise en place d'outils régionaux de développement agricole et forestier	22
CONCLUSION : La nécessité d'une politique bioalimentaire d'envergure	25
Bibliographie	27

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

FIGURE 1 : Répartition des localités par quintile et par région administrative selon les résultats de l'indice de vitalité économique des localités, 2014	4
FIGURE 2 : Coûts d'exploitation d'une entreprise type selon l'emplacement	5
FIGURE 3 : Facteurs pris en compte par les entreprises des régions ressources dans la sélection d'un site	6
FIGURE 4 : Facteurs pris en compte par les entreprises des régions centrales dans la sélection d'un site	6
FIGURE 5 : Consommation alimentaire quotidienne moyenne de calories par personne, selon certaines régions du monde	16
FIGURE 6 : Croissance anticipée des recettes monétaires (2015-2025) des secteurs agricoles, Québec	19
FIGURE 7 : Retombées économiques potentielles de l'industrie agroalimentaire en 2025 selon un scénario de croissance de 30 %	20

INTRODUCTION

Des régions à la croisée des chemins

C'est à un constat inquiétant¹ auquel ont été confrontés bien des maires et préfets du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine lors de la publication récente de l'indice de vitalité économique de leurs territoires. Ce nouvel indice de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a confirmé ce que l'expérience commune laissait observer : la situation et la dynamique démographique pèsent lourdement sur le développement de nombreuses localités de ces régions. L'indice a mis en évidence que la démographie constitue le facteur déterminant dans la réalisation ou la détérioration du potentiel de développement des communautés. Ainsi, l'éloignement des grands centres affecte moins le développement des milieux économiques lorsque le territoire est habité, mis en valeur par une population active, par des entreprises et une structure de services.

Dans le cas du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, cette structure démographique accélère l'effritement du tissu socio-économique de plusieurs MRC. Cela réduit l'efficacité des moyens conventionnels de stimulation économique, nuit aux entreprises et contrarie le développement des deux secteurs névralgiques que sont l'agriculture et la foresterie. Réduction de la base entrepreneuriale des communautés, diminution des services de proximité et des expertises de soutien, pénurie de main-d'œuvre sont autant de réalités qui s'emboîtent et s'accumulent pour rendre le présent difficile et pour réduire les moyens d'orienter l'avenir.

Sur le plan des politiques publiques, la conclusion à laquelle mène la prise en considération des indicateurs de dévitalisation est incontestable : les régions de l'Est-du-Québec auront besoin de mesures plus structurantes que celles, homéopathiques, auxquelles ces régions ont été habituées. Le tissu social et entrepreneurial s'étant effiloché avec les années, dans les MRC les plus à l'est comme dans les localités situées dans le haut-pays, les ressorts économiques sur lesquels les communautés rurales peuvent prendre appui se sont détériorés. Une stratégie cherchant à renverser la spirale de la dévitalisation qui désorganise les communautés devra être basée sur ces domaines agricole et forestier, dans lesquels des leviers sont toujours existants et peuvent être mobilisés à cette fin. Cette stratégie pourrait trouver dans la politique bioalimentaire un point d'appui déterminant. C'est là l'essentiel du message porté par le présent document.

Le rapport de recherche

Après avoir brossé un portrait des conditions socio-économiques avec lesquelles doivent composer plusieurs entreprises dans l'Est-du-Québec, ce rapport pointera la nécessité de développer des moyens d'envergure afin de relancer les domaines agricole et forestier locaux

1. Voir le résumé en page iii.

et régionaux. Il faudra agir sur le nombre et le faire à la bonne échelle, afin de maximiser les chances de succès en misant sur les atouts encore disponibles et pour s'en donner de nouveaux. Une stratégie audacieuse, axée sur le renforcement des productions existantes et la valorisation du potentiel des filières émergentes, peut être porteuse pour ces deux régions. Cette stratégie requiert cependant de nouveaux instruments de développement local de l'agriculture et de la foresterie.

CHAPITRE 1

Le fardeau du déclin démographique

Les faits le montrent : les tendances démographiques dans l'Est-du-Québec annoncent un avenir difficile. Se sont cumulés depuis plusieurs années un flux migratoire interrégional négatif², un vieillissement de la population supérieur à la moyenne québécoise et un taux de fécondité qui n'assure pas le renouvellement de la population. Par conséquent, « [les] quatre régions les plus à l'est du Québec sont maintenant les seules à se diriger vers une décroissance de leur population totale. » (ISQ, 2014 : 40). La situation est particulièrement critique dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, où ce déclin a débuté il y a déjà trente ans (1986).

D'autres indicateurs offrent un portrait moins sombre. Vues sous le prisme étroit du produit intérieur brut (PIB), ces deux régions semblent avoir connu un certain élan économique depuis 2008. L'augmentation du PIB de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a été supérieure à celle de l'ensemble du Québec entre 2009 et 2015³. En outre, même si la croissance du PIB du Bas-Saint-Laurent n'a pas suivi le rythme de celle du Québec, la progression du PIB par habitant l'a quant à elle surpassée. Durant cette période de 2009 à 2015, celui-ci a en effet bondi de 14,4 % au Bas-Saint-Laurent (et de 31,2 % en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) et de 14 % au Québec⁴.

Cela dit, ce décollage se fait sur les vestiges d'une vitalité socio-économique qui, d'après une pléthore d'autres indicateurs, demeure fragile. L'augmentation du PIB par habitant – un quotient qui varie entre autres en fonction du nombre d'habitants – cache d'abord une diminution de la population pour ces deux régions. Or, ceux et celles qui y demeurent sont plus âgés qu'ailleurs au Québec⁵ ; en fait, dix années de plus pour la région la plus à l'Est. Conséquence d'une population vieillissante : le rapport de dépendance économique, calculé à partir de la part du revenu moyen qui est tributaire des transferts gouvernementaux, est

2. Selon la dernière mise à jour des *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061*, publiée en 2014, les démographes de l'ISQ annonçaient que le flux migratoire interrégional était appelé à s'inverser dès 2021 (ISQ, 2014 : 21). Cette apparente bonne nouvelle cache toutefois une réalité accablante. Comme ce sont essentiellement les jeunes adultes qui migrent, le cumul des pertes s'est traduit avec les années par un vieillissement de la population tel, qu'il n'y a pour ainsi dire plus assez de jeunes pour quitter ces deux régions. C'est principalement ce phénomène qui explique que le flux migratoire interrégional y deviendra positif.

3. En 2009, le PIB s'élevait à 292,5 milliards de dollars pour le Québec, 5,9 milliards de dollars pour le Bas-Saint-Laurent et 2,3 milliards de dollars pour la Gaspésie – les îles. En 2015, il atteignait respectivement 351,0, 6,7 et 3,0 milliards de dollars. Source : ISQ.

4. Le PIB par habitant est passé, de 2009 à 2015, de 37 295 \$ à 42 507 \$ pour le Québec, de 29 275 \$ à 33 477 \$ pour le Bas-Saint-Laurent et de 24 516 \$ à 32 157 \$ pour la Gaspésie - les îles. Pour le PIB et pour le nombre d'habitants, les données proviennent de l'ISQ.

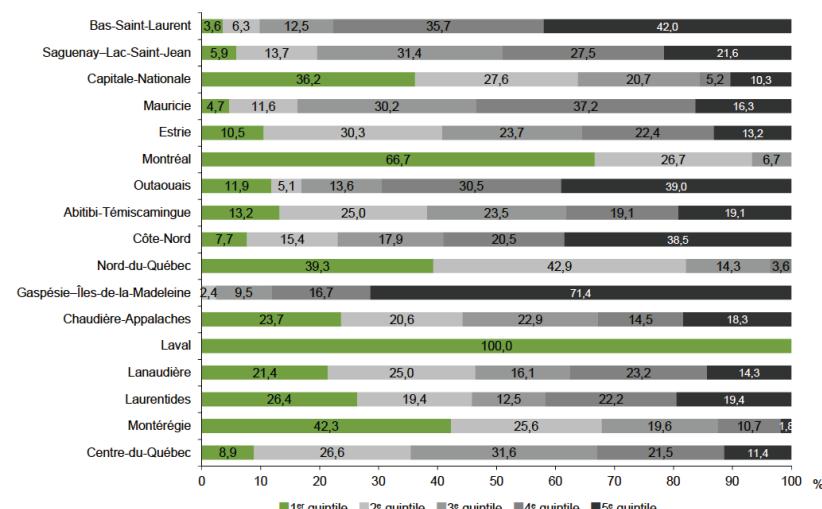
5. En 2016, l'âge médian est de 42,1 ans au Québec, de 49,5 pour le Bas-Saint-Laurent et de 52 ans en Gaspésie - les îles.

aussi nettement plus élevé dans ces deux régions⁶ qu'il ne l'est pour l'ensemble du Québec. Le taux d'activité est également de dix points inférieur au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qu'il ne l'est au Québec.

Toutes ces tendances s'autorenforcent l'une l'autre. C'est leur effet cumulatif que l'ISQ a cherché à mesurer en l'exprimant dans un indicateur statistique composite : *l'indice de vitalité économique des territoires*, publié à la fin de l'année 2016. Rappelons que cet indice se base sur trois données : le taux de travailleurs des 25 à 64 ans, le revenu total médian des 18 ans et plus et le taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de la population sur cinq ans (ISQ, 2016 : 1). Un indice négatif signifie qu'il se situe sous la moyenne québécoise. Pour les régions de l'Est-du-Québec, l'aperçu de la situation que l'indice reflète est loin d'être reluisant.

Des dix municipalités en queue de peloton au Québec, six se trouvent dans l'une ou l'autre des régions de la Gaspésie – les Îles ou du Bas-Saint-Laurent. Seize des vingt-cinq municipalités dont l'indice de vitalité est le plus bas s'y retrouvent également. En outre, plus de 90 % des municipalités de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine affichent un indice négatif, tandis que le pourcentage est de 85 % au Bas-Saint-Laurent. La figure suivante distribue les municipalités des régions en fonction de leur score en regard de l'indice. On y remarque que la plupart des municipalités de la Gaspésie – les Îles se retrouvent dans le quintile inférieur, alors que celles du Bas-Saint-Laurent sont concentrées surtout dans les deux quintiles inférieurs. Par ailleurs, et cela est également très préoccupant, aucune municipalité de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ne se retrouve parmi le quintile des plus vitalisées du Québec, tandis qu'on n'en retrouve que 3,6 % au Bas-Saint-Laurent.

Figure 1. Répartition des localités par quintile et par région administrative selon les résultats de l'indice de vitalité économique des localités, 2014



Source : ISQ, 2014.

6. Voir là-dessus les tableaux du *Rapport de dépendance économique et indice de dépendance économique provincial* de l'ISQ.

CHAPITRE 2

L'impact de la démographie sur le dynamisme des entreprises

L'action de ces facteurs est aussi sournoise que constante. La perte des masses critiques n'est pas un phénomène subit : c'est le résultat d'une lente érosion. Cependant, il vient un moment où, un certain seuil franchi, les choses s'accélèrent au point de provoquer des ruptures qui compromettent l'ensemble de la structure économique de la collectivité affectée. Ces ruptures fragilisent alors l'ensemble des acteurs économiques et, pour ainsi dire, toute l'infrastructure collective. La perte du nombre finit par compromettre la capacité d'action de ceux-là qui se cramponnent et résistent. Plus largement, elle fragilise l'accès au succès.

De telles dynamiques ne sont pas sans avoir de nombreux impacts économiques, en particulier sur la performance des entreprises, que l'indice de l'ISQ ne mesure pas. Depuis plusieurs années, d'autres ont néanmoins cherché à les identifier. Publiée en 2007, une étude commandée par le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT), basant son analyse sur un calcul des coûts d'exploitation des entreprises, avait cherché à les mesurer et concluait à des coûts supérieurs pour les « régions-ressources » (comme on les qualifie dans certains milieux économiques), que compensaient les aides fiscales accordées par l'État québécois.

Figure 2. Coûts d'exploitation d'une entreprise type selon l'emplacement (étude de KPMG) (indice 100 = États-Unis)

Régions ressources		Régions centrales
Sans aides fiscales	Avec aides fiscales	
95,2	92,0	
		92,7

Source: KPMG, 2007

On notait aussi que la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée trônait en tête de liste des dix principaux facteurs pris en compte par les entreprises des régions-ressources⁷ pour choisir la localisation de leurs installations. Dans les régions centrales, ce facteur était éclipsé par plusieurs autres au moment de la décision⁸. Dix ans plus tard, il est raisonnable

7. À l'époque, les régions-ressources reconnues par le ministère étaient : l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Mauricie, le Nord-du-Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les régions centrales étaient constituées des régions suivantes : le Centre-du-Québec, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, la Montérégie, les Laurentides, Lanaudière, l'Outaouais. Ce portrait était complété par les principales agglomérations du Québec : Montréal, Laval et la Capitale-Nationale. La cartographie des régions-ressources, centrales et des agglomérations fut modifiée par la suite pour intégrer le facteur d'éloignement.

8. Ainsi concluait-on que « pour les entreprises opérant en régions ressources, les enjeux associés à la main-d'œuvre, tant au niveau de la disponibilité que des coûts, sont très importants. [...] Les aspects touchant la main-d'œuvre

de penser que le poids de ce facteur n'a fait que s'accroître.

Figure 3. Facteurs pris en compte par les entreprises des régions ressources dans la sélection d'un site (enquête menée en 2007)

	Très important	Important	Total
Disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée	14	10	24
Disponibilité de financement à long terme	16	7	23
Exemptions fiscales	12	11	23
Coûts de main-d'œuvre	10	13	23
Accessibilité par la route	12	10	22
Niveau d'imposition corporatif	9	13	22
Disponibilité d'accès à Internet haute vitesse	9	13	22
Mesures incitatives locales ou du gouvernement	13	8	21
Disponibilité des services de télécommunications	9	12	21
Coûts d'occupation ou de construction	3	17	20

Source: KPMG, 2007

Figure 4. Facteurs pris en compte par les entreprises des régions centrales dans la sélection d'un site (enquête menée en 2007)

	Très important	Important	Total
Disponibilité des matières premières	12	8	20
Disponibilité et coûts de l'énergie	9	11	20
Accessibilité par la route	13	6	19
Disponibilité de financement à long terme	10	8	18
Coûts d'occupation ou de construction	7	11	18
Mesures incitatives locales ou du gouvernement	11	6	17
Niveau d'imposition corporatif	11	6	17
Disponibilité d'accès à Internet haute vitesse	10	7	17
Exemptions fiscales	10	7	17
Règlements touchant l'environnement	4	13	17

Source: KPMG, 2007

C'est ce qu'avait déjà relevé une étude publiée en 2013 et réalisée par les chercheurs Mario Handfield et Marie-José Fortin⁹ portant sur le développement d'entreprises agroali-

semblent moins préoccuper les entreprises opérant en régions centrales. » (KPMG, 2007 : 42)

9. Publiée en 2013, l'étude de ces deux professeurs de l'UQAR cherchait à documenter les difficultés rencontrées par les entrepreneurs ayant mis en œuvre des projets de développement d'aliments distinctifs. Ils ont pour ce faire procédé à des entretiens avec les représentants de 65 entreprises de trois régions (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Beauce-Appalaches). Ces entreprises commercialisaient pas moins de 250 produits qualifiés de « distinctifs » et pour lesquels était observée une forte imbrication entre le maillon de la transformation et la production agricole. L'étude ne s'est pas limitée à la perspective des entrepreneurs, elle s'est aussi intéressée à celle de personnes (45) œuvrant au sein d'organismes d'accompagnement.

mentaires. Plusieurs des difficultés expérimentées et mentionnées par les entrepreneurs rencontrés dans le cadre de cette étude ne relevaient pas tant de facteurs matériels et financiers que de facteurs humains¹⁰, en lien avec les dynamiques de dévitalisation. Qu'il s'agisse des difficultés d'accès à de l'information et à des connaissances spécifiques (ayant trait au procédé de production ou aux désirs de la clientèle), de la rareté d'une main-d'œuvre qualifiée, du souhait exprimé pour une collaboration plus étroite avec le secteur public dans des activités de recherche et développement, des carences en matière d'accès au service-conseil de diverses natures, des exigences relatives à une meilleure coordination entre intervenants, les lacunes déplorées se situaient en amont des enjeux d'écoulement des denrées sur de longues distances. Les difficultés d'accès à de l'expertise-conseil étaient particulièrement pointées du doigt comme problème majeur se mettant en travers des projets des entrepreneurs¹¹.

En 2008, d'ailleurs, le rapport du Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie identifiait le financement de ressources humaines œuvrant dans le domaine du conseil comme ayant un effet structurant pour les régions, au même titre que les crédits d'impôt : « [c]es aides budgétaires prennent souvent la forme d'activités d'accompagnement et de conseils, apportées aux entreprises bénéficiaires par l'intermédiaire d'experts mobilisés par le gouvernement à cette fin. Ce soutien est souvent très précieux, notamment pour les entreprises de petite taille. » Elles « constituent, disaient-ils, un outil efficace de soutien aux entreprises » (GTAF, 2008 : 25).

Négligeant toutefois de prendre en compte le déterminant démographique, le rapport avait « cibl[é] l'éloignement comme étant le réel handicap que les entreprises des régions ressources doivent surmonter » (GTAF, 2008 : XVIII)¹². Des recherches ont ainsi été commandées afin de calculer le coût de l'éloignement. Une étude de KPMG (2009)¹³ a montré que des entreprises de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui cherchent à atteindre les marchés de l'Ontario et des États-Unis ont des coûts de transport de 343 % supérieurs à ceux que paient les entreprises des principales agglomérations québécoises. Une autre

10. Voir le tableau 3.20 (page 88) de l'étude *De la ressource bioalimentaire au produit distinctif: dynamiques entrepreneuriales et accompagnement public en Chaudière-Appalaches, au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie*.

11. « La demande pour de l'expertise-conseil est aussi récurrente, renvoyant aussi à l'aide technique, à la conduite d'activités R et D et à la transformation de nouveaux produits. Pour certains, il apparaît que certains intervenants, particulièrement le MAPAQ, délaisSENT ce type d'activité, au profit du secteur privé, ce qui exerce une pression sur les capacités financières de leur entreprise, sans compter la difficulté de trouver des expertises pointues qui répondent à leurs besoins spécialisés. » (Handfield et Fortin, 2013 : 115). De ces besoins non comblés, il ne faut pas conclure que l'expertise-conseil est complètement absente du paysage agricole. Le réseau Agriconseils offre une large gamme de services, dont les frais ne sont toutefois couverts qu'à la hauteur de 50 % de manière générale (et de 75% pour la Gaspésie – les Îles, tandis que certaines productions reçoivent aussi cette aide au Bas-Saint-Laurent) en matière technique (comme en ce qui concerne la régie des cultures, des élevages ou des bâtiments).

12. On ajoutait que « l'éloignement par rapport aux régions métropolitaines explique et résume un grand nombre des désavantages structurels que doivent surmonter les entreprises qui le subissent. » Bien que l'éloignement et les coûts de transport soient un facteur, parmi tant d'autres par ailleurs, dans la performance des entreprises, il est surprenant de constater que la réduction des difficultés de ces entreprises à ce seul enjeu n'était appuyé par absolument rien dans le rapport du GTAf. On y retrouve ni une étude approfondie de leur part ni une revue de la littérature scientifique sur cet aspect.

13. KPMG (2009), *Analyse des écarts de coûts de main-d'œuvre et de transport entre les diverses régions administratives du Québec et l'impact relatif de ces écarts sur les coûts totaux des entreprises québécoises*.

étude réalisée par les chercheurs Jacques Roy et Jean-Emmanuel Poitras des HEC (pour le CIRANO), critiquant la faiblesse méthodologique de la première, a atténué la portée du seul facteur de l'éloignement : « les résultats de cette enquête [sur seulement 20 entreprises] ne nous permettent pas de conclure que la compétitivité des entreprises situées en régions soit compromise par leur localisation géographique. Les coûts de transport sont certes importants, surtout pour les PME, mais ils semblent être compensés par d'autres avantages concurrentiels » (Roy et Poitras, 2010 : 31). Le rapport notait néanmoins que « le secteur alimentaire semble contraint par les coûts de transport » (Roy et Poitras, 2010 : 28).

Plus récemment, une autre étude, produite par le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), établissait une liste de ces coûts assumés par les entreprises œuvrant dans les régions ressources qui, au cumul, constituent des surcoûts :

Dans la sphère entrepreneuriale, des performances associées à la circulation des biens, services, marchandises, de même que l'éloignement des réseaux de distribution, génèrent des surcoûts sur le plan du transport des intrants (matières premières) importés, comme des extrants (produits finis) exportés. De plus, étant donné la plus faible disponibilité de main-d'œuvre qualifiée, les salaires du personnel spécialisé tendent aussi à être plus élevés. Les opportunités d'investissements en R&D peuvent également être affectées par la présence de surcoûts de différentes natures qui limitent leur implantation. L'ensemble de ces surcoûts représente une liste non exhaustive de facteurs qui ultimement affectent les coûts de production et donc la compétitivité des entreprises. (Lecomte, 2015 : 8)

Bien que réels, observait-on enfin, tous ces surcoûts « passent sous le radar de l'État québécois pour la simple raison que l'Institut québécois de la statistique ne dispose pas de registre spécifique sur le sujet » (Lecomte, 2015 : 8). Sans données officielles, il est difficile de chiffrer avec exactitude ces surcoûts pour les régions de l'Est-du-Québec. Sur le terrain, à l'échelle de chaque entreprise, l'expérience montre néanmoins qu'ils sont bel et bien importants. Dans quelle mesure ? Cela varie vraisemblablement d'un secteur à l'autre et d'une entreprise à l'autre. L'expérience aussi bien que l'observation empirique laissent également voir que ces surcoûts ne se résument pas seulement au transport et à l'éloignement et qu'ils forment un ensemble qui résulte de la structure démographique et économique globale des régions et localités.

Lorsqu'un commerce de proximité, dont la nature même est de desservir son marché local, ferme boutique faute de clientèle, c'est un service qui s'éloigne. En retour, le déclin de la population affecte aussi la capacité, faute de ressources humaines qualifiées, de croître pour les entreprises. C'est ce qu'on pourrait appeler la spirale régressive du mal développement dans laquelle l'agriculture, l'agroalimentaire et la foresterie sont aspirés de plus en plus rapidement.

CHAPITRE 3

Renverser la dévitalisation : un consensus fort

Ces tendances qui affectent le tissu socio-économique des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine préoccupent l'État québécois, qui cherche depuis quelques années à en juguler les effets les plus évidents. C'est dans cette optique qu'a été mise en place, au début des années 2000, la *Stratégie de développement économique des régions ressources* (SDÉRR). Cette stratégie reposait sur le constat que « les régions ressources, celles dont l'économie est fortement liée à l'exploitation des ressources naturelles, subissent encore des écarts de chômage relativement importants avec les autres régions du Québec » (ministère des Finances, 2001 : i).¹⁴ La situation était jugée « inacceptable » et il apparaissait incontournable que soit donné un « vigoureux coup de barre » afin de permettre à ces régions de participer à « la création collective des richesses ».

La stratégie poursuivait cinq objectifs principaux : 1) la création d'emplois ; 2) la diversification de l'économie ; 3) le développement des activités de deuxième et troisième transformation des ressources ; 4) la croissance et l'expansion des entreprises manufacturières ; 5) le développement de l'entrepreneuriat. La stratégie a donné lieu à l'adoption de mesures fiscales dont se prévalurent plusieurs entreprises des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine¹⁵.

Même imparfaites, en dépit de leur révision, ces mesures constituaient une réponse au défi socio-économique de dévitalisation. Or force est d'admettre que cette réponse était soutenue, quant à elle, par un consensus sociétal fort, lequel a conduit en 2012 à l'adoption de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*. Son préambule est on ne peut plus éloquent : « CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'inscrire l'occupation et la vitalité des territoires comme priorité nationale et d'en faire un projet de société à part entière ». Par cette loi, l'État affirme que la lutte à la dévitalisation doit être considérée comme un axe majeur des politiques de développement économique et, en particulier, de développement local et régional, où la mobilisation de tous les élus est essentielle. Suivant cette déclaration de principe, la loi met aussi de l'avant des orientations devant lier l'action gouvernementale¹⁶. L'application de la loi s'est traduite par l'adoption de la *Stratégie pour*

14. Discours du budget (2001), « La force des régions. Un maillon essentiel de notre économie ».

15. La première de ces mesures fut le crédit d'impôt pour les activités de transformation, qui cherchait à soutenir le secteur manufacturier en offrant une aide à l'embauche de main-d'œuvre. À ce crédit d'impôt s'ajoutait un congé d'impôt pour les PME manufacturières. Une autre mesure, plus ciblée pour la Gaspésie – les Îles, complétait le tableau, soit le Crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec. On n'analysera pas ici la performance de ces mesures, qui ont été revues depuis. D'autres l'ont fait. Parmi ces analyses, notons d'abord celle du rapport du GTAF et de l'étude de KPMG (2007) précédemment citée. Frédéric Laurin, économiste et professeur au département des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Trois-Rivières, a aussi procédé à une analyse du calcul à la base de ces aides dans un chapitre du *Panorama des régions* (édition 2012) de l'ISQ.

16. Ainsi l'article 1) prévoit que « [l]a présente loi a pour objet de contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires, partout au Québec, en adaptant le cadre de gestion de l'Administration et en conviant les élus municipaux à agir en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires dans l'exercice de leurs fonctions. »

assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Cette stratégie enjoint en outre plusieurs à ministères et organismes parapublics de mettre l'épaule à la roue.

S'inscrivant dans cette volonté de soutenir le développement régional, des sommes ont depuis été consacrées par l'État québécois et elles sont administrées à l'échelle des régions et des MRC. Le Fonds de développement des territoires fut doté d'une enveloppe d'environ 100 millions de dollars annuellement pour la période de 2016-2019. À cela s'est ajouté le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), lequel s'élève au total à 210 millions de dollars pour la période 2017-2021. Aux fins de la gestion du FARR, les régions furent invitées à dresser pour chacune d'entre elles la liste des priorités suivant lesquelles les montants seront affectés. L'objectif prioritaire que s'est donné la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est de « dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région¹⁷ ». Pour ce qui concerne le Bas-Saint-Laurent, les enjeux démographiques ont aussi fortement pesé au moment de fixer les priorités. Pour les mandataires du FARR de cette dernière région, il faut agir sur « l'attractivité de la région » (priorité numéro un), sur « la vitalité des communautés rurales », ainsi que sur la présence « une main-d'œuvre dynamique et diversifiée¹⁸ ».

Renverser la dynamique de dévitalisation et insuffler un nouvel élan aux communautés est donc non seulement une priorité pour les régions de l'Est-du-Québec qui sont directement confrontées par ces enjeux, il s'agit d'une priorité nationale. Entreprises le plus tôt possible, des actions pouvant être citées en exemple ne manqueront pas de stimuler la créativité et l'esprit d'entreprise dans de nombreux domaines. Il faut viser l'instauration d'une culture du succès. Pour le faire, il faudra entreprendre les projets qui suscitent le maximum d'adhésion et dont la pertinence apparaîtra indiscutable aux yeux de la population.

17. MAMOT (2017), [<https://www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/gestion-regionale-du-programme>].

18. *Ibid.*

CHAPITRE 4

L'importance de l'agriculture et de la foresterie dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Partant du plus connu pour aller vers l'inédit, les projets qui sont le plus susceptibles de renverser les perceptions et d'infléchir les tendances dans les collectivités dévitalisées sont ceux-là qui, en matière de développement économique, peuvent assurer le renforcement des atouts existants, quitte à les faire valoir de façon nouvelle et inédite. Au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, l'agriculture, l'agroalimentaire et la foresterie privée occupent déjà une place considérable dans l'économie, plus importante qu'ailleurs au Québec. Cette caractéristique ouvre tout un espace de possibles qu'il s'agit de réinvestir. Quelques données statistiques suffiront ici à faire état de l'importance de ces secteurs économiques pour ces deux régions.

Au premier coup d'œil, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie – les Îles ne pèsent pas très lourd dans le PIB québécois (2,8 %). Toutefois, si l'on prend la mesure de leur secteur agricole, un autre constat s'impose. Le PIB des cultures et élevages de ces deux régions compte pour 9 % de celui du Québec, une proportion trois fois supérieure à leur poids économique au Québec. Cette situation remarquable s'observe aussi dans le domaine forestier. Surtout, ces secteurs pèsent lourd dans l'économie de leur région. En additionnant les secteurs secondaires de la transformation qui s'y rapportent, les secteurs agricole et forestier comptent à eux seuls pour 9,2 %¹⁹ de l'économie de ces deux régions, soit le double de ce qu'on observe pour l'ensemble du Québec. Il va évidemment sans dire que l'impact de ces deux industries est plus important à mesure que l'on s'éloigne des principaux pôles urbains de ces régions – encore qu'on y trouve une part significative d'emplois indirects²⁰.

En occupant une telle place dans les économies régionales, ces secteurs peuvent et doivent être vus comme des domaines stratégiques. Mobilisant déjà une bonne partie des forces vives, il faut continuer d'y investir. C'est là un constat auquel sont aussi arrivés les comités régionaux responsables d'établir la liste des priorités devant orienter les projets d'investissement puisés à même les enveloppes du FARR. En ce qui concerne la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les sommes investies devront être canalisées vers des secteurs d'activité phares parmi lesquels la région a notamment ciblé les industries agroalimentaire et forestière. Au Bas-Saint-Laurent, ce sont les « domaines bioalimentaire et forestier », qui, juge-t-on au sein du comité régional, permettront à la région de se présenter en tant que

19. Soit le cumul des secteurs, au SCIAN, 111 (cultures), 112 (élevage), 113 (foresterie et exploitation forestière), 311 (fabrication d'aliments), 321 (fabrication de produits en bois), 322 (fabrication du papier).

20. Pour une présentation plus étayée des secteurs agricole et forestier du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – les Îles, voir notamment le rapport de l'IRÉC *L'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec. Matériaux pour préparer l'avenir* (2017).

« leader innovant ».

Le tissu entrepreneurial qui s'effiloche avec le déclin démographique peut continuer à tabler sur ces secteurs forts, qui y jouent le rôle de levier économique. Une étude, réalisée par ÉcoRessource en 2009, a cherché à mesurer les impacts économiques totaux du domaine agricole sur l'économie de municipalités où cette activité demeure importante. Intitulée *Retombées économiques de l'agriculture pour le Québec et ses régions*, l'étude donne un portrait global et réaliste des répercussions d'un investissement en agriculture²¹. Elle montre que l'investissement d'un montant X dans les domaines agricole et forestier, en incluant toutes les retombées qui s'y rattachent, crée davantage d'emplois que ne le ferait un investissement du même ordre dans des secteurs comme ceux de l'extraction minière, gazière et pétrolière, de la construction, de la fabrication de papier, de la première transformation de métaux, pour ne nommer ici que quelques-uns des secteurs moins génératrices d'emplois par dollars investis.

L'investissement dans ces secteurs d'activité traditionnels joue un rôle économique décisif pour plusieurs communautés. Pour l'illustrer, on peut penser au secteur laitier dont les recettes monétaires composent la moitié de celles de toutes les productions agricoles confondues au Bas-Saint-Laurent et du quart de celles de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. La présence de plusieurs fermes laitières sur le territoire d'une municipalité joue un rôle substantiel sur les plans économique et fiscal, un rôle qui s'est atténué en plusieurs endroits dans ces régions.

D'autres secteurs de production agricole, moins dominants aux échelles québécoise et régionale, peuvent néanmoins insuffler à l'économie de plusieurs MRC un dynamisme structurant. Prenons l'exemple de la production ovine, dont les recettes monétaires, en 2015, ne composaient que 3,1 % des recettes totales du Bas-Saint-Laurent. L'étude d'ÉcoRessources calculait que les emplois qui provenaient directement de cette production s'élevaient à 326 pour la région. À ce total s'ajoutaient les emplois indirects et induits, pour établir à 415 emplois la contribution de cette production pour la région seulement (la filière régionale générant des emplois aussi ailleurs au Québec). Les cultures des petites céréales (orges et avoine), qui sont, à l'instar de l'agneau, des productions non dominantes, ont un impact similaire sur l'emploi de la région.

Résumant par une comparaison éloquente les répercussions économiques de cet élevage et de ces deux cultures, l'étude d'ÉcoRessources, concluait « [qu']au chapitre des em-

21. Ces impacts étaient calculés non seulement à partir de la rémunération des emplois générés par l'agriculture (les impacts directs), mais comprenaient aussi les impacts indirects et les impacts induits. Ce faisant, on incluait l'effet économique des investissements et des dépenses des entreprises (par l'achat d'intrants en biens et en services), et des dépenses de consommation effectuées par les employés de l'industrie en question. Ainsi, pour l'année 2007 par exemple, alors que les retombées directes du couple production agricole et transformation alimentaire se chiffraient à un apport de 7,4 milliards de dollars au PIB du Québec, une fois inclus les autres éléments, l'impact économique total s'élevait à 13 milliards de dollars. De façon similaire, vue par le petit bout de la lorgnette, c'est 84 000 emplois qui étaient générés par ces industries. Considérant l'ensemble des retombées économiques, on calculait que 174 000 emplois découlaient du cumul de l'activité au sein de ces deux secteurs pour le Québec.

plois, la production d'agneau et de petites céréales dans le Bas-Saint-Laurent est tout aussi importante pour la région que le Port de Montréal pour le grand Montréal ». Même s'il est statistiquement impossible de réduire l'analyse de l'impact économique à une unité aussi petite que celle d'un village, on peut néanmoins présumer que cet impact fait une réelle différence. C'est le cas dans une communauté comme celle de Saint-Gabriel-de-Rimouski (MRC la Mitis), où « la nature des entreprises agricoles (la production choisie, la dimension de l'entreprise, etc.) contribue directement (par leurs achats) et indirectement (par les achats de leurs fournisseurs [...] à alimenter un tissu entrepreneurial local important... » (ÉcoRessources, 2009 : 37).

Avec raison, le rapport insistait pour dire que l'apport des activités agricoles au développement des collectivités ne se mesure pas qu'à l'aune du PIB et du nombre d'emplois. Dans cette municipalité du Bas-Saint-Laurent, l'implication des propriétaires de fermes est au cœur de la vie sociale, qui dépasse la seule dimension économique : « les agriculteurs sont très actifs dans les comités et instances bénévoles nécessaires pour améliorer la qualité de vie du village » (ÉcoRessources, 2009 : 40). Les agriculteurs apportent plus que des investissements aux milieux ruraux, au même titre sans doute que les propriétaires privés de lots forestiers. Ils y apportent un capital social important.

Ce capital social est formé tout aussi bien de l'ensemble des compétences civiques que possèdent ces acteurs sociaux que des réseaux institutionnels auxquels ils participent. Attachés à un actif foncier susceptible d'être transmis sur plusieurs générations, ces acteurs n'ont-ils pas, après tout, intérêt à préserver, voire à améliorer l'attractivité de leur milieu de vie, et ce, même en dépit des inconvénients périodiques qui se rattachent à certains élevages et cultures ?

Ces producteurs remplissent une fonction clef dans la dynamique démographique et d'occupation territoriale : ce sont des piliers essentiels pour assurer la pérennité des foyers de peuplement. Les unités de production qu'ils exploitent en définissent bien souvent les paramètres territoriaux, et les projets qu'ils y mènent peuvent contribuer à en accroître la mise en valeur. Ils peuvent également et surtout contribuer à élargir la base entrepreneuriale des communautés en stimulant, pour eux-mêmes ou pour d'autres, diverses avenues de diversification par leurs investissements et leurs choix de production. Aussi le secteur agricole joue-t-il un rôle stabilisateur pour l'économie, étant moins corrélé que plusieurs autres secteurs aux aléas de la spéculation financière sur le marché des actions²².

Pour que cette contribution continue à être significative, il faut évidemment que ces investissements soient rentables et qu'ils soient faits dans une perspective d'amélioration globale de la performance des établissements – que ce soit par l'augmentation de la production, par une meilleure productivité ou une plus grande captation de la valeur ajoutée. L'investissement en agriculture et dans le domaine forestier s'impose plus que jamais

22. Voir le graphique 3 de la page 13 du rapport de l'IRÉC, *L'accaparement des terres et les dispositifs d'intervention sur le foncier agricole. Les enjeux pour l'agriculture québécoise*, 2012.

comme une nécessité incontournable. Y investir, pour l'envol de filières prometteuses, tout en assurant le maintien des positions actuelles pourrait s'avérer une planche de salut pour de nombreuses communautés.

CHAPITRE 5

Perspectives et potentiels de développement dans l'agroalimentaire

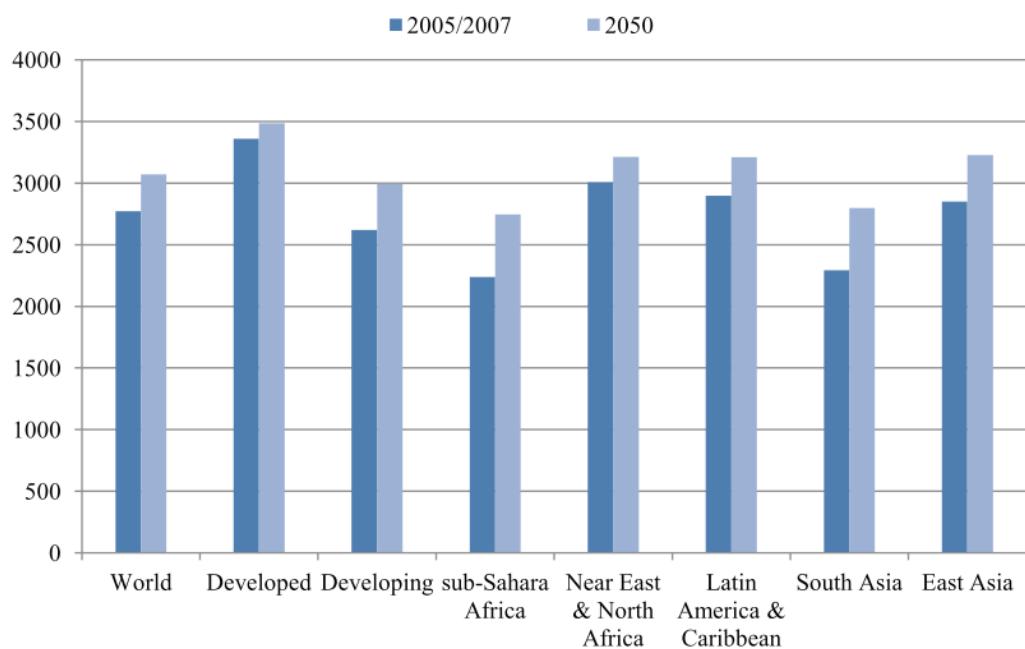
Une stratégie de développement qui fera une large place aux domaines agricole, agroalimentaire et forestier passe nécessairement par une connaissance fine des enjeux auxquels ils sont confrontés dans tous les marchés auxquels leurs acteurs sont appelés à participer. Qu'il s'agisse des marchés locaux ou régionaux, ou encore des marchés nationaux ou internationaux, ces marchés et les réalités de concurrence qui les caractérisent sont de plus en plus interconnectés. Le potentiel de l'un ne peut être tenu complètement séparé du potentiel de l'autre. À l'heure du commerce électronique et des grands accords de commerce international, les logiques s'interpénètrent et se répondent souvent pour conditionner ou déterminer l'espace stratégique des acteurs. C'est dire qu'il faut penser les voies du développement dans une forme inédite qui n'est plus celle du continuum de progression – une entreprise grossit progressivement et en arrive à produire suffisamment pour exporter –, mais bien celle d'une matrice offrant de multiples combinaisons des facteurs, chacune déterminant un rayonnement des voies de développement spécifiques.

La dynamique de ce monde en mutation définit un horizon à l'intérieur duquel les projets d'investissement se mettront en branle. Cependant, contrairement à bien d'autres domaines où l'incessant changement technologique relègue au rayon des antiquités des produits de consommation courante, les besoins en alimentation humaine sont en phase avec les grandes tendances socio-économiques, au premier rang desquelles trône la démographie. Celle-ci détermine tout aussi bien les mouvements et la taille des marchés locaux que les perspectives d'exportation. Il ne s'agit pas, bien entendu, de tout ramener à la démographie et de nier l'effet d'autres facteurs. Le secteur de l'alimentation bouge de multiples manières sous l'effet des modes culinaires aussi bien que par les transformations des habitudes alimentaires (corrélées aux revenus et à l'éducation). Il ne s'agit pas non plus de fermer les yeux sur la grande volatilité des prix agricoles sur les marchés financiers, laquelle est de nature à faire dérailler bien des projets. De multiples déterminants affectent le développement, cela va de soi. Il n'en demeure pas moins qu'en matière d'alimentation on peut présumer pour les années à venir que 1) les gens mangeront et 2) ils seront, à l'échelle mondiale, plus nombreux à manger davantage.

Comme les investissements en agriculture et en agroalimentaire sont des investissements dont la rentabilité se juge surtout sur le long terme, en raison de la nature de cette industrie fortement capitalisée, il importe de relever les tendances de la demande agroalimentaire sur un horizon conséquent. Présenter de manière succincte les grands indicateurs du monde dans lequel s'inscriront les filières agroalimentaires dans les prochaines années jettera un éclairage sur les enjeux auxquels elles seront confrontées dans le futur.

Sur le plan démographique, le scénario de base des *Perspectives de la population mondiale : la révision de 2017* prévoit une population mondiale de 9,8 milliards d'humains en 2050 (et 8,6 milliards en 2030), soit une augmentation de 29 % par rapport aux 7,6 milliards de personnes qui vivent actuellement sur la planète. Cette population, il faudra la nourrir, d'autant plus que les perspectives de croissances économiques tendront, de manière générale, à diminuer la faim endémique qui semblait accabler les populations de certaines régions du globe²³. La figure 5 illustre cette évolution, qui devrait se traduire par une augmentation substantielle de la consommation d'aliments, et une diminution de la sous-alimentation.

Figure 5. Consommation alimentaire quotidienne moyenne de calories par personne, selon certaines régions du monde



Source : Alexandratos, N. et J. Bruinsma, 2012.

23. Prenons comme point de référence les personnes âgées de 31 à 50 ans. Santé Canada, qui publie le Guide alimentaire canadien, évalue à 2300 en moyenne les besoins caloriques quotidiens d'une personne peu active (2600 cal/j pour les hommes et 2000 cal/j pour les femmes). Dans le monde, 500 millions de personnes vivent dans des régions où la consommation moyenne est inférieure à 2000 cal/j, et, à l'autre bout du spectre, 1,9 milliard d'humains vivent dans une région où la (sur)consommation dépasse les 3000 cal/j. En 2050, ce nombre sera multiplié par 2,5. Selon les projections de base de la FAO, c'est 4,7 milliards d'humains qui vivront dans des pays où la consommation calorique dépassera le seuil de 3000 cal/j, soit plus de la moitié de l'humanité. Dans un registre similaire, la proportion de la population habitant dans des régions consommant en moyenne moins de 2500 cal/j, qui s'élève actuellement à 35 %, chutera à moins de 3 % en 2050. Voir, sur le nombre de calories recommandées par Santé Canada : [<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/guide-alimentaire-canadien/renseignements-base-guide-alimentaire/besoins-energetiques-estimatifs.html>].

Il y aura donc, dans les prochaines années, davantage d'individus à alimenter, avec un apport calorique moyen supérieur à ce qu'on constate actuellement. Cette tendance sera impulsée par la croissance économique que connaîtront différentes régions du monde.

Or, avec cette croissance, c'est aussi la structure de la consommation qui évoluera. La consommation de protéine animale a eu tendance à augmenter en Occident à mesure que l'Europe et l'Amérique du Nord se sont industrialisées, que leur agriculture (et tout le complexe de transformation et de distribution alimentaire qui s'y rapporte) a gagné en efficacité. Dans les dernières années, des pays comme la Chine et le Brésil ont connu une évolution similaire tandis que l'apport en protéine animale y constitue désormais une partie intégrante de l'alimentation de leurs populations. Cette tendance s'observe de manière générale dans les pays en développement. Dans les années 1970, 13 %²⁴ des calories que leur population consommait provenaient de viande, de lait, d'œuf et d'huile végétale ; cette proportion est passée à 22 % aux alentours de 2010, et devrait passer à 28 % en 2050. Or, l'alimentation animale, à l'instar de l'alimentation humaine, implique l'utilisation des terres arables, et ce phénomène en accroîtra vraisemblablement encore plus la demande²⁵.

Il y aura certes l'émergence de nouveaux joueurs qui développeront des stratégies agressives pour occuper ces marchés et aussi accroître leur présence au Québec. Néanmoins, le cumul de la croissance de la population mondiale et de l'élévation présumée de son niveau de vie impliquera une augmentation de la consommation d'aliments telle qu'elle ouvrira un horizon d'opportunités pour les filières agroalimentaires québécoises, opportunités dont on doit bien saisir l'ampleur en s'attardant au tonnage. Les chiffres sont à cet égard ahurissants.

En 1963, le monde produisait 843 millions de tonnes de céréales et 72 millions de tonnes de viandes. Cette production est passée, respectivement, à 2 068 millions de tonnes et à 258 millions de tonnes en 2005/2007. Elle devrait s'établir finalement à 3 009 millions de tonnes de céréales et 455 millions de tonnes de viande pour l'année 2050. En quantité brute, c'est une augmentation de 1 138 millions de tonnes d'aliments qui attend l'humanité d'ici le milieu du 21^e siècle, soit une quantité un peu moindre que les 1 411 millions de tonnes supplémentaires qu'a connu la période 1961-2007, nonobstant fort substantielle.

Ainsi, l'augmentation appréhendée du tonnage d'aliments produit par l'agriculture afin de répondre à la demande, laquelle croîtra et par l'effet de la démographie et par celle de l'élévation du niveau de vie, offrira des débouchés aux filières agroalimentaires d'ici – actuelles et futures –, pour peu qu'elles tirent leur épingle du jeu.

24. Cette donnée et les suivantes sur l'évolution de la croissance mondiale proviennent du document *World Agriculture Toward 2030/2050 : The 2012 Revision*.

25. Comme le soulève la FAO, si dans des pays comme la Chine ou le Brésil, à l'instar des tendances observées précédemment dans les pays dits développés du monde occidental, l'élévation du niveau de vie s'est traduite par une augmentation concomitante de la consommation de viande, celle-ci sera plus limitée dans les pays qui, en dépit du développement économique anticipé, limitent, pour des raisons culturelles, leur consommation de viande (ou de certaines d'entre elles).

Quittons maintenant ce portrait prospectif, de grande échelle et sur le long terme, pour recentrer notre regard sur le potentiel de croissance des principaux secteurs de production agricole québécois, sur une période plus restreinte, soit d'ici 2025. Cette évaluation est cruciale en ce que parmi les principales productions agricoles ayant lieu en sol québécois, plusieurs sont écoulées sur le marché intérieur (du Québec et du Canada), en étant encadrées par la gestion de l'offre. Les filières agroalimentaires qui en découlent sont moins sujettes aux aléas de la demande mondiale. Là-dessus, il importe de rappeler qu'en dépit du vieillissement accéléré de la population, les scénarios les plus récents montrent que la population connaîtra une croissance graduelle, au moins jusqu'en 2061. De 8,4 millions de bouches à nourrir en 2016, on passera, selon le scénario de référence, à 9,8 millions d'habitants en 2051, l'immigration palliant un taux de fécondité anémique²⁶. Dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine toutefois, si rien n'est fait, c'est le déclin démographique qui se poursuivra.

Qu'en est-il exactement de l'évaluation des perspectives de croissance pour l'agriculture québécoise ? Une étude économique dont nous reprenons ici les conclusions propose une analyse encourageante²⁷. Au total, on estime que d'ici 2025, les recettes monétaires du domaine agricole pourraient croître au Québec environ du tiers (30 %) de ce qu'elles étaient en 2015. Parmi les secteurs de production analysés, aucun ne devrait connaître de décroissance de ses recettes monétaires. Certaines productions connaîtront néanmoins des perspectives moins enthousiasmantes. C'est en particulier le cas de la culture des pommes de terre (5 %) et de l'élevage d'agneaux (10 %) qui resteront plutôt stables. Il s'agit de deux secteurs de production qui sont bien implantés aux Bas-Saint-Laurent²⁸ et, dans une moindre mesure, en Gaspésie – les Îles²⁹. Les enjeux de consolidation sont donc d'ores et déjà à l'ordre du jour pour ces secteurs, en particulier dans les régions concernées.

D'autres productions pourraient connaître une croissance phénoménale, comme on le prévoit pour l'acériculture (105 %)³⁰, la culture en serre (100 %) et le secteur maraîcher (100 %). Si en pourcentage, la croissance prévue dans les secteurs de la production laitière, porcine et des grains, pouvait être modeste (autour de 20 %), ce dernier secteur pourrait bien connaître, en valeur absolue, des développements substantiels. Les recettes de la production laitière augmenteront par exemple davantage que celles du domaine acéricole (480 millions de dollars pour la première contre 320 millions de dollars pour la seconde). Dans un même registre, le montant supplémentaire que les producteurs porcins retireront de leurs

26. Voir la section 2 du document *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061*, Édition 2014.

27. ÉcoRessources (2017). À souligner que cette étude ne cherche pas tant à faire une prévision en regard des perspectives que d'établir pour celles-ci un potentiel de croissance probable. Il s'agit ainsi en quelque sorte de fixer un objectif, eu égard à l'évaluation de la situation actuelle, et prenant en compte l'évaluation du contexte futur dans lequel évolueront les différentes filières de production.

28. En 2015, ces deux productions comptaient 4 % des recettes monétaires totales des fermes du Bas-Saint-Laurent. Source : *Profil agroalimentaire régional*.

29. 10 % des recettes monétaires générées par les fermes de la Gaspésie – les Îles proviennent de ces deux productions.

30. L'acériculture compte pour 14 % des recettes monétaires de l'agriculture pour les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – les Îles, soit la seconde production en importance dans chacune de ces régions.

élevages en 2025, de l'ordre de 265 millions de dollars, est supérieur à celui des cultures en serre (233 millions de dollars). Bref, en dépit d'une croissance plus modeste de leurs recettes monétaires, les grands secteurs traditionnels de production agricole sont en bonne position pour générer à nouveau, d'ici les prochaines années, la plus grande part des recettes monétaires. Malgré une croissance prévue pour rester en deçà de la moyenne globale du domaine agricole québécois, les trois principales productions agricoles actuelles « constitueront donc la principale locomotive de la croissance à venir en agriculture » (ÉcoRessources, 2017 : III).

Par ailleurs, l'éventail des possibilités s'élargit à vue d'œil en raison d'une augmentation spectaculaire de la demande pour des produits d'origine agricole, mais non alimentaires. Ces débouchés non alimentaires se sont multipliés ces dernières années et devraient continuer de nourrir la demande pour la culture du sol. À cet égard, l'Est-du-Québec est particulièrement bien placé pour ajouter à son infrastructure agricole certaines des filières d'ores et déjà en croissance sur les marchés national et continental. Les productions destinées à la fabrication à partir d'agromatériaux (chanvre, lin, asclépiade, etc.) peuvent devenir des volets importants d'une stratégie de revitalisation qui miserait sur la remise en production de terres en friches moins favorables à l'alimentation humaine.

Figure 6. Croissance anticipée des recettes monétaires (2015-2025) des secteurs agricoles, Québec

Secteur de production	Taux de croissance	Recettes monétaires actuelles, 2015 (M\$) ⁶	Recettes monétaires potentielles, 2025 (M\$)
Lait	22 %	2 187,6	2 668,9
Porcs	20 %	1 322,5	1 587,0
Grains	20 %	1 070,0	1 284,0
Volailles	20 %	727,0	872,4
Bovins	21 %	713,8	863,7
Maraîchers	100 %	360,0 ⁷	720,0
Sirop d'érable	106 %	303,0	624,2
Serres	100 %	233,4	466,8
Œufs	22 %	189,5 ⁸	231,2
Pommes de terre	5 %	133,7	140,4
Pommes	20 %	56,9	68,3
Fraises et framboises	30 %	42,3	55,0
Agneaux	10 %	47,2	51,9
Bleuets	40 %	32,8	45,9
Fruits et légumes de transformation	25 %	31,0 ⁹	38,8
Chèvres	50 %	11,7 ¹⁰	17,6
Lapin	45 %	2,9 ¹¹	4,2
TOTAL		7 465	9 740

Source: ÉcoRessources, 2017

L'impact économique du secteur agricole restera donc important et pour l'économie du Québec et pour les économies du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. L'étude d'ÉcoRessources souligne par ailleurs qu'il faudra faire des investissements considérables pour réaliser le potentiel offert par les perspectives ci-haut décrites. Par exemple, en ne considérant que six productions agricoles³¹, des investissements de l'ordre de 1,8 milliard de dollars (en installations, en machinerie, en systèmes d'irrigation et de chauffage, etc.) seront nécessaires pour réaliser le potentiel. Ces investissements pourraient générer jusqu'à 1,1 milliard de dollars en retombées économiques (ÉcoRessources, 2017 : 19).

À l'échelle de l'ensemble des productions agricoles du Québec, la main-d'œuvre affectée au domaine agricole, qui s'élevait en 2015 à 70 863 emplois équivalents en temps complet (ETC), pourrait être de l'ordre de 92 000 emplois ETC en 2025. En ce qui concerne le secteur de la transformation alimentaire, le nombre d'emplois ETC pourrait s'élever à 167 000, soit 38 000 travailleurs de plus que les 129 000 embauchés en ce moment (ÉcoRessources, 2017 : 17).

Figure 7. Retombées économiques potentielles de l'industrie agroalimentaire en 2025 selon un scénario de croissance de 30 % (entre parenthèses, la hausse entre 2015 et 2025)

Variation liée au potentiel de croissance	Secteur agricole	Secteur de la transformation	Total industrie agroalimentaire
Emploi (ETC)	92 000 (+ 21 000)	167 000 (+ 38 000)	258 000 (+ 59 000)
PIB (M\$)	7 600 (+ 1 800)	16 800 (+ 3 900)	24 400 (+ 5 700)
Recettes fiscales (M\$)	1 065 (+ 250)	4 500 (+ 1 000)	5 565 (+ 1 250)

Source: ÉcoRessources, 2017

31. Les secteurs du bleuet, du maraîchage, des œufs, du porc, des serres, du sirop d'érable.

CHAPITRE 6

Des propositions pour une politique bioalimentaire structurante

Le portrait démographique et économique qui précède mène à un constat : les cadres et outils actuels de soutien à l'agriculture et à la foresterie doivent aujourd'hui être complétés par une nouvelle génération de mesures et d'instruments. Ces instruments devront être plus structurants et plus adaptés aux différentes réalités régionales. Les dernières statistiques démographiques ont eu pour effet de tracer une ligne : se cantonner dans une position défensive vis-à-vis de la détérioration de la structure d'habitation du territoire et des capacités entrepreneuriales des milieux ruraux n'est plus une option.

Nous proposons en ce sens des mesures qui pourraient **être au cœur de la future politique bioalimentaire du Québec**. Ces mesures visent à donner le soutien institutionnel nécessaire aux secteurs de production, mais aussi à tenir compte des spécificités économiques des régions où la production agricole est implantée. Dans plusieurs régions, comme celle du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ces mesures pourraient faire toute la différence sur les plans de l'économie agricole et de la démographie.

a. Le renforcement des mesures de développement et de consolidation des entreprises

La modernisation de l'agriculture au Québec s'est réalisée à partir des années 1950 sur la base d'un double objectif : offrir aux producteurs québécois les moyens nécessaires pour rentabiliser leurs fermes et soutenir l'essor de l'agriculture dans l'ensemble des secteurs de production et dans toutes les régions habitées du Québec³². Parmi les mesures institutionnelles mises de l'avant pour atteindre ce double objectif, les programmes de sécurité du revenu en agriculture ont joué un rôle fondamental. Ces programmes ont permis de diminuer le risque dans les entreprises, ainsi que de donner aux producteurs de taille modeste les moyens d'assurer leur développement à long terme.

Or, au moment où les conditions économiques, financières et climatiques de la production agricole deviennent de plus en plus imprévisibles, et que ces conditions désavantagent encore plus les producteurs situés dans les régions éloignées des grands centres, il est impératif de procéder au renforcement des programmes de mesures de soutien. Il s'agit non seulement d'un choix essentiel au maintien des masses critiques de producteurs dans plusieurs milieux, mais aussi à la vitalité de plusieurs localités agricoles et forestières. Les aspects structurants de ces mesures sont donc non seulement économiques, mais territoriaux

32. Kesteman, Jean-Pierre (2004), *Histoire du syndicalisme agricole au Québec (UCC - UPA), 1924-2004*, Montréal, Boréal.

et démographiques. Les établissements agricoles et forestiers détenus par des propriétaires exploitants sont non seulement des entreprises qui contribuent au dynamisme de leurs secteurs de production : ils assurent également des fonctions économiques multiples et diversifiées, dont l'impact sur les petites collectivités est très important.

Alors que les États-Unis ont substantiellement rehaussé le niveau de transferts aux producteurs de 2007 à 2013³³, ce renforcement des mesures au Québec est plus nécessaire que jamais pour assurer le caractère concurrentiel. Dans le présent contexte, adopter une politique de retrait et de laisser-aller vis-à-vis de la sécurité du revenu des producteurs constituerait un positionnement en faveur d'une fragilisation du modèle agricole québécois et d'une marginalisation accrue des localités agricoles et forestières situées dans les régions comme le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. L'effet d'une telle politique sur les localités dévitalisées serait clairement régressif, voire éventuellement fatal, et compromettrait les meilleures intentions de relance des villages.

Ce renforcement doit cependant se réaliser de manière intelligente et ciblée. Les transformations des conditions économiques et climatiques de la production agricole, notamment, ont rendu nécessaire l'adoption d'une approche misant sur la flexibilité et la robustesse des programmes. Flexibilité, d'abord, afin de tenir compte des spécificités et de la complexité croissante des risques d'entreprise en agriculture ; robustesse, ensuite, afin de donner aux producteurs les moyens de s'adapter aux changements, de planifier leurs investissements et d'être concurrentiels.

b. La mise en place d'outils régionaux de développement agricole et forestier

Si l'arrangement institutionnel actuel a montré sa performance quant aux dimensions strictement sectorielles de l'agriculture, il a cependant montré ses limites quant aux facteurs territoriaux de reproduction du modèle agricole québécois. On constate en effet un recul substantiel du nombre de fermes dans des régions où l'agriculture et la foresterie constituaient des activités économiques traditionnelles, recul qui est en voie de compromettre la pérennité du modèle dans plusieurs localités rurales. Face à l'érosion importante des masses critiques de producteurs dans ces localités, il est devenu essentiel de repenser la nature et la portée des outils dont le Québec rural dispose.

Afin de compléter les mesures actuelles de sécurité du revenu et de régulation des marchés, il importe aujourd'hui d'adopter une approche plus structurante et adaptée aux réalités des secteurs et régions. Non seulement les conditions d'exercice du métier de producteur ont-elles changé, mais les attentes des milieux ruraux et la place grandissante des processus de concertation régionale ont rendu manifeste la nécessité de développer de nouveaux outils d'intervention. Ainsi, au moment où plusieurs MRC du Québec ont déposé

33. ÉcoRessources (2014), *Le soutien agricole au Québec. Mise à jour du proxi-ESP pour le Québec et comparaison avec l'ESP dans d'autres régions*, 18 p.

leurs Plans de développement de la zone agricole (PDZA), issus d'un important exercice de priorisation en matière de développement agricole, la question se pose : les outils dont disposent les régions pour concrétiser effectivement ces priorités et arbitrages sont-ils à la hauteur des axes de développement choisis ? Plusieurs communautés de l'Est-du-Québec partagent ce questionnement.

La politique bioalimentaire devrait contenir les cadres nécessaires afin que puissent être institués de nouveaux outils de développement dans le domaine agricole. Pour au moins deux raisons principales, ces nouveaux outils devraient être régionalisés, aussi bien sous l'angle de leur champ d'action que de leur contrôle institutionnel. D'abord, ces instruments ne pourront agir efficacement que s'ils sont ancrés dans les réalités économiques et territoriales des domaines agricoles régionaux. Les PDZA fournissent des balises utiles pour saisir ces réalités. Cet ancrage est, plus que jamais, une condition essentielle à la relance des milieux dévitalisés et, plus largement, du modèle agricole québécois. D'autre part, ces instruments ne pourront être un vecteur de soutien durable aux producteurs de métier des localités rurales que s'ils impliquent ces derniers en amont du développement, c'est-à-dire dans le processus décisionnel. Il s'agit donc de voir ces instruments comme un facteur de mobilisation des milieux ruraux et agricoles.

Trois types spécifiques d'outils de développement territoriaux de l'agriculture doivent aujourd'hui être définis :

1. Des outils d'accompagnement visant le soutien opérationnel au développement des productions actuelles et des filières en émergence. Par exemple, la mise sur pied de **groupes régionaux d'intervention tactique** en agriculture et foresterie répondrait à l'impérieux besoin d'agir sur les différents segments des filières, en complémentarité de l'action des intervenants du milieu. Ces groupes apporteraient des compléments d'expertise améliorant la qualité de l'accompagnement et des projets et de leurs promoteurs.
2. Des outils axés sur le soutien financier au développement des projets d'infrastructures locales et régionales servant à la structuration et au renforcement des filières agroalimentaires et forestières territoriales. Ainsi, la **création de fonds-filières régionaux**, chargés de canaliser et d'affecter des capitaux patients vers des projets d'équipements collectifs permettrait d'accroître la capacité entrepreneuriale des filières et des producteurs qui y participent.
3. Des outils basés sur le soutien institutionnel à la relève agricole et forestière, inscrivant les projets individuels d'établissement dans un processus intégré réunissant les conditions favorables au succès de ces projets. Par exemple, l'institution d'un **programme d'établissement groupé** de la relève, dans des localités et des secteurs à fort potentiel de développement, pourrait contribuer à la consolidation des masses critiques de producteurs et à la revitalisation des milieux affectés.

Ces outils de développement restent à définir et à discuter. Déjà, des organismes régionaux et locaux réalisent certaines de leurs fonctions pressenties. L'expérience a cependant montré qu'il fallait maintenant élever d'un cran le niveau de cohérence institutionnelle et d'affectation de ressources en vue d'agir sur les facteurs déterminants du développement. Il faudra plus de moyens, mais surtout un changement d'échelle dans les mesures d'intervention.

La relance de l'agriculture et de la foresterie doit prendre appui sur des actifs qu'il est nécessaire de valoriser. Dans des régions éloignées des grands centres, cependant, cela est devenu insuffisant. Il faudra renouer avec l'ambition qui a caractérisé l'adoption de mesures structurantes ayant donné forme au modèle agricole québécois, afin de renforcer ses bases et, si nécessaire, de revoir ses assises. Plusieurs pays, dont les États-Unis, concurrent immédiat, ont fait le choix de soutenir et d'investir de manière croissante dans leur agriculture afin de consolider leurs bases de développement et d'innovation dans ce domaine. La future politique bioalimentaire constitue, à ce titre, une fabuleuse occasion de donner au Québec agricole et forestier les moyens de réussir à se renouveler tout en réglant quelques-uns des problèmes structurels de ses ancrages territoriaux.

CONCLUSION

La nécessité d'une politique bioalimentaire d'envergure

Alors que l'indice de dévitalisation et les travaux de l'ISQ placent tous les indicateurs au rouge, il semble clair que la situation requiert maintenant une vaste entreprise de mobilisation pour renverser la vapeur. Il s'agit en quelque sorte d'une course contre la montre. Pour inverser des tendances aussi lourdes, il faudra agir avec le souci de maximiser les moyens disponibles et surtout, de les appliquer avec une vision claire des potentiels à valoriser à court et moyen terme. Bien que le redressement démographique soit une entreprise de longue haleine, il importe de pouvoir miser le plus tôt possible sur des succès qui parviendront à instaurer un climat de confiance.

Du portrait se dégageant des indicateurs clefs des tendances socio-économiques et démographiques mondiales, et des signes qu'offre tout le potentiel de développement prévu pour des secteurs de production agricole québécois déjà existants, on peut estimer que l'investissement dans les secteurs traditionnels de l'agriculture et de la foresterie s'avère une avenue prometteuse pour le renversement de la dynamique de dévitalisation.

Participant de manière pérenne à l'occupation des territoires, les domaines agricole et forestier pourraient s'avérer être des instruments de revitalisation incontournables si on y concentre des efforts concertés. Cependant, il faut savoir combiner les facteurs qui permettront de mettre en place des stratégies gagnantes. Une règle de base va s'imposer : imbriquer les priorités d'occupation dynamique du territoire et de prospérité des secteurs économiques clefs du monde rural. Il faudra pouvoir prendre appui sur une structure de production diversifiée, maintenue par une agriculture de métier regroupant suffisamment d'acteurs pour maintenir les masses critiques essentielles à la vitalité des territoires.

Les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont tout ce qu'il faut pour accueillir des investissements d'envergure, relançant leurs domaines agricole et forestier. Six créneaux d'excellence y ont déjà été ciblés, tablant sur les ressources dont le territoire regorge. Au Bas-Saint-Laurent, l'état des connaissances s'y est considérablement amélioré par la publication récente (2016), d'un travail exceptionnel qui fournit une description aussi fine qu'exhaustive de la qualité des sols dans la région et du potentiel d'utilisation pour une diversité d'élevages et cultures³⁴. En Gaspésie - les Îles, les principaux acteurs du secteur ont adopté une planification stratégique afin de poser les bases du développement agroalimentaire de la région pour les prochaines années. Identifiant les enjeux reliés à ce développement, on a aussi ciblé les objectifs à atteindre dans un horizon de cinq ans, objectifs qui rejoignent ceux mis de l'avant dans le présent document.

34. Il s'agit de l'*Étude sur la santé des sols au Bas-Saint-Laurent*, un travail colossal réalisé par Marie-Claude Duquette. Cet atlas cartographique détaillé donne une mesure précise d'un potentiel exceptionnel pour le développement de filières émergentes aussi bien que pour l'expansion de productions établies.

Pour tirer tout le profit de ces démarches, et pour atteindre des résultats à la hauteur des solutions requises et à la mesure du potentiel, il faudra plus de fermes, plus de producteurs et, surtout, davantage d'outils et de ressources pour entreprendre. Les régions du Québec sont mûres pour une politique bioalimentaire d'envergure. Les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont déjà à pied d'œuvre pour y contribuer.

Bibliographie

- Alexandratos, N. et J. Bruinsma, (2012), **World agriculture towards 2030/2050 : the 2012 revision, Rome**, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Boulouc, Pierre (dir.), (2006), **Le chanvre industriel : production et utilisations**, Paris, Éditions France agricole.
- Duquette, Marie-Claude, (2016), **Étude sur la santé des sols au Bas-Saint-Laurent – Atlas Cartographique**, Volume 2, Rimouski, Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent.
- ÉcoRessources, (2017), **L'agriculture au Québec, un potentiel de développement à exploiter**. Évaluation du potentiel de croissance 2016-2025 en agriculture et de l'effet de cette croissance sur les retombées économiques du secteur, Montréal.
- ÉcoRessources, (2014), **Le soutien agricole au Québec**. Mise à jour du proxi-ESP pour le Québec et comparaison avec l'ESP dans d'autres régions, 18 p.
- ÉcoRessources, (2009), **Retombées économiques de l'agriculture pour le Québec et ses régions**, Montréal.
- Fortin, Marie-José et Mario Handfield, avec la coll. d'Olivier Riopel, (2012), **De la ressource bioalimentaire au produit distinctif: dynamiques entrepreneuriales et accompagnement public en Chaudière-Appalaches, au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, Rimouski**, Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial.
- Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie (2008), « **À armes égales** », Rapport du Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie, Québec, Gouvernement du Québec.
- Institut de la statistique du Québec, (2016), **Perspectives démographiques du Québec et des régions**, 2011-2061, Québec.

Institut de la statistique du Québec, (2014), *Bulletin d'analyse – « Indice de vitalité des territoires », Québec.*

Kesteman, Jean-Pierre (2004), **Histoire du syndicalisme agricole au Québec (UCC - UPA)**, 1924-2004, Montréal, Boréal.

KPMG, (2007), **Analyse de l'impact des mesures fiscales actuelles accordées aux entreprises des régions ressources sur les entreprises des régions centrales du Québec et de leurs conséquences à court, moyen et long termes sur l'économie du Québec**, Montréal.

KPMG, (2009), **Analyse des écarts de coûts de main-d'œuvre et de transport entre les diverses régions administratives du Québec et l'impact relatif de ces écarts sur les coûts totaux des entreprises québécoises**, Montréal.

Laurin, Frédéric, (2012), « **Géographie économique, éloignement et développement régional au Québec** », dans *Panorama des régions*, édition 2012, Québec, ISQ.

Lecompte, Micheline, (2015), **Étude sur les surcoûts liés à l'éloignement et à l'insularité en Gaspésie et aux Îles de la Madeleine, Îles-de-la-Madeleine**, Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes.

L'Italiani, François, David Dupont et Robert Laplante (2017), **L'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec : Matériaux pour préparer l'avenir**, rapport de recherche, IRÉC.

L'Italiani, François (2012), **L'accaparement des terres et les dispositifs d'intervention sur le foncier agricole. Les enjeux pour l'agriculture québécoise**, rapport de recherche, IRÉC.

Li, S.Y. et ali., (2010), “**The feasibility of converting Cannabis sativa L. oil into biodiesel**”, *Bioresource Technol.*, 101, 8457-60, 2010.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, (2011), **Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016**, Québec, Gouvernement du Québec.

Ministère des Finances, (2001), **La force des régions : un maillon essentiel de notre économie – Stratégie de développement économique des régions**, Québec, Gouvernement du Québec.

Roy, Jacques et Jean Emmanuel Poitras, (2010), **Impact des coûts de transport sur la compétitivité des entreprises québécoises**, Montréal, CIRANO.

Saint-Amour, Martine, (2015), « **La migration interrégionale au Québec en 2013-2014: nouvelle baisse de la mobilité** », *Coup d'œil sociodémographique* (ISQ), no. 37, Québec, Institut de la statistique du Québec.